

Modes de déplacement :

Quest-Var Tous les habitants de Toulon-Provence-Méditerranée sont invités à participer à l'enquête publique destinée à recevoir leurs propositions et commentaires sur les grandes lignes du transport dans l'agglomération

À pied, à cheval, en voiture, à voile ou à vapeur? Vous les préférez comment les déplacements au sein de l'agglomération? Si vous avez un avis tranché sur la question, c'est le moment de l'exprimer.

L'agglomération vient en effet de lancer l'enquête publique destinée à valider son Plan de déplacements urbains (PDU).

D'ici au 15 octobre, elle entend recueillir le maximum d'avis sur les déplacements afin d'affiner le document qui doit structurer sa politique pour les dix prochaines années.

Concrètement, vous pouvez prendre connaissance du projet de PDU (sur internet ou en version papier) et consigner « observations, propositions ou contre-propositions » sur les registres. Ces remarques pourront également être adressées par courrier à la commission d'enquête, au siège de TPM.



Dossier :
Paul-Henri Coste
phcoste@nicematin.fr



Les permanences

Un membre de la Commission d'Enquête sera présent au siège de TPM et mairies des communes membres pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes:

► **Hôtel d'agglomération**
TPM: 107, boulevard Henri-Fabre à Toulon: demain, vendredi 30 septembre et vendredi 14 octobre de 8 h à 12 h et 14 h à 18 h; jeudi 6 octobre de 8 h à 12 h.

► **Carqueiranne à l'hôtel de ville:** mercredi 12 octobre de 8h30 à 12 h.

► **La Crau à l'hôtel de ville:** vendredi 7 octobre, de 13h30

à 17 h, mercredi 21 septembre et mardi 27 septembre, de 8 h à 12 h.

► **La Garde à l'hôtel de ville:** vendredi 7 octobre et lundi 10 octobre de 8h30 à 12 h; samedi 1^{er} octobre de 8 h30 à 12 h; jeudi 13 octobre de 14 h à 17h30.

► **Hyères à l'hôtel de ville:** mardi 4 octobre, jeudi 6 octobre, et vendredi 14 octobre de 8h30 à 12 h et de 14 h à 17h30; mercredi 28 septembre de 8h30 à 12 h et samedi 17 septembre de 9 h à 12 h.

► **Ollioules à la mairie administrative,** 2 place Marius-Trobas: samedi 24 septembre de 9 h à 12 h; lundi 10 octobre de 14 h à 17 h et vendredi 7 octobre de 9 h à 12 h.



► **Le Pradet à l'hôtel de ville:** vendredi 23 septembre, mardi 27 septembre, et lundi 10 octobre de 13h30 à 17 h.

► **Le Revest-les-Eaux à l'hôtel de ville:** mercredi 12 octobre de 14 h à 17h30.

À quoi sert le PDU?

« Le Plan de déplacements urbains est un document stratégique pour le développement de l'agglomération, explique TPM. Il fixe les objectifs à poursuivre par la politique publique en matière de déplacements de personnes et de marchandises. Il définit les actions à mettre en œuvre pour répondre au défi de la mobilité urbaine durable. »

Créé par la Loi d'orientation des transports intérieurs (Loti) en 1982, le PDU est un document que la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Laure) a rendu obligatoire dans les agglomérations de plus

de 100 000 habitants en 1996.

Il répond à un triple objectif :

► Assurer l'équilibre durable entre les besoins de mobilité et les besoins de facilité d'accès.

► Protéger l'environnement et la santé.

► Assurer le mieux vivre social. Il doit être rédigé par l'autorité organisatrice de la mobilité, en l'occurrence TPM, et fixe les objectifs à atteindre en 2025.

Quels sont ses objectifs?

En quelque quatre cents pages, TPM liste les orientations politiques qu'elle entend donner au transport et traduit ces volontés en 46 actions.

► Doper les bus et diminuer la part de la voiture

La philosophie générale consiste à faire diminuer le poids de la voiture et favoriser les transports en commun.

L'ambition du PDU est de voir les déplacements en voiture au sein de l'agglomération ne pas dépasser un déplacement sur deux d'ici 2025 (contre 59 % en 2008) et compte que 10 % des déplacements des résidents de TPM s'effectuent en transports en commun (contre 5,9 % en 2008).

Pour cela, TPM annonce vouloir améliorer son offre de transport collectif pour mieux répondre aux besoins quotidiens. Elle décline dans ce registre une grosse vingtaine d'actions qui vont de la création de 4 lignes à haut niveau de service à l'amélioration des parkings relais.

► Faire une place à l'actif

Concernant les « modes doux », rebaptisés « modes actifs », l'agglomération estime qu'ils représentaient 31 % des déplacements en 2008 (dont 1,3 % en vélo), vise un objectif de 36 % (dont 3 % en vélo). Elle prévoit de tracer 150 km d'itinéraires cyclables supplémentaires et de les accompagner par 3 000 places de stationnement vélo supplémentaires.



► Purifier l'atmosphère

Niveau environnement, le PDU entend faire baisser de 14,6 % les émissions de gaz à effet de serre entre 2012 et 2025 et de 10 % les particules fines.

Dans ce chapitre, TPM évoque le renouvellement de la flotte Mistral et la multiplication de stations de recharge pour les véhicules électriques.

► Préparer les vacances

Spécificité du territoire, TPM voit son activité de transports profondément modifiée entre la période estivale et le reste de l'année. Le PDU se propose d'intégrer cet élément en adaptant son offre de transport à l'activité touristique.

l'hôtel de ville: mercredi 5 octobre et lundi 10 octobre de 8h30 à 12 h; samedi 1^{er} octobre de 8h30 à 11h; jeudi 13 octobre de 8h30 à 12 h et 13h30 à 17 h.

► **Toulon à la Direction générale des infrastructures,** immeuble l'Oiseau de Feu, 137 rue Henri-Poincaré: mardi 27 septembre, lundi 3 octobre et mercredi 12 octobre de 8h30 à 12 h et de 14 h à 16h30; jeudi 22 septembre et jeudi 29 septembre de 8h30 à 12 h.

► **La Valette-du-Var à l'hôtel de ville:** vendredi 23 septembre et vendredi 30 septembre de 8 h à 12 h; mardi 27 septembre et vendredi 7 octobre de 13h30 à 17 h.

► **Saint-Mandrier-sur-Mer à la Direction des services techniques,** rue Anatole-France: mercredi 12 octobre de 8h30 à 12 h.

► **La Seyne-sur-Mer à l'hôtel de ville:** mercredi 21 septembre, mardi 11 octobre, et le vendredi 14 octobre de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h30; jeudi 29 septembre de 13h30 à 16h30.

► **Six-Fours-les-Plages à**

TPM mène l'enquête



Quel bilan tire TPM de son PDU 2005-2015 ?

L'agglo a rédigé un bilan de son précédent PDU. Adopté en 2006, il courrait de 2005 à 2015 et visait, entre autres, à rendre « attractifs et efficaces » les transports en commun, à trouver une nouvelle place à la voiture ou à favoriser les « modes doux ».

Au total, le PDU listait 120 actions à mener.

Selon les statistiques de TPM, « plus de 80 % ont aujourd'hui été livrées, sont en cours de mise en œuvre, ou en préparation ». Une formulation qui ne brille pas vraiment par sa précision. Le bilan financier est plus net.

TPM annonce que « plus de 90 % des investissements initialement prévus ont été réalisés sur ces 10 années passées, soit près d'un milliard d'euros ».

Dans le détail, l'agglo estime qu'un « des principaux résultats du PDU 2005-2015 »

concerne la modernisation du réseau Mistral. Elle se félicite d'avoir vu le nombre d'abonnés multiplié par 13 depuis 2005.

Concernant le stationnement de voitures, l'agglo annonce que dans le cadre du précédent PDU, elle a réalisé 4000 places de stationnement et investi plus de 50 millions d'euros en 10 ans.

Enfin, au sujet des « modes doux », TPM calcule que 100 km de pistes et bandes cyclables supplémentaires ont été tracés en 8 ans. Elle intègre aussi au bilan PDU les aides accordées pour l'achat d'un vélo électrique (plus de 600 dossiers déposés). Enfin, concernant les piétons, l'agglo estime qu'aujourd'hui, « toutes les communes de l'agglomération ont pacifié leur centre-ville et sécurisé les abords des écoles, notamment avec l'aménagement de zones 30 ».

Comment connaître le détail du plan ?

Pour maîtriser totalement le plan de déplacement urbain, tel qu'il a été adopté par TPM, il faut se plonger dans quelque 400 pages décrivant le diagnostic, le plan d'actions, les évaluations environnementales et les considérations d'accessibilité. Un document riche dont l'intégralité est consultable sur le site de TPM : www.tpm-agglo.fr/pdu



Quelques dates

- **19 juin 2014**
En conseil communautaire, Toulon-Provence-Méditerranée s'engage dans la révision de son PDU.
- **7 avril 2016**
TPM arrête son projet de PDU en listant les ambitions et les actions qu'elle souhaite mettre en œuvre d'ici 2025.
- **18 juin 2015**
TPM adopte les modalités de consultations.
- **15 octobre 2016**
C'est la date de fin de l'enquête publique ouverte le 12 septembre.